



CAP locale n°2 Contrôleurs du 02 octobre 2008

Déclaration des élus CGT

La CGT rappelle sa position concernant les tableaux d'avancement : elle revendique un avancement essentiellement basé sur l'ancienneté (échelon) puis par ancienneté dans l'échelon.

La CGT, au plan local, dénonce également la précipitation dans laquelle a été mise en place la nouvelle mesure visant à promouvoir les agents âgés de plus de 59 ans.

Le calendrier n'a pas permis à certains agents, ayant demandé leur retraite cette année, et ignorant cette mesure, de pouvoir éventuellement retarder leur départ.

En outre, les règles mises en place à l'ex-DGI pour les tableaux d'avancement sont différentes de celles instaurées au Trésor (60 ans au lieu de 59). Que se passera-t-il en 2010 lors de l'harmonisation ? Il y aura forcément une modification de la limite d'âge pour l'une des deux filières.

De plus, la CGT constate que les agents promus au bénéfice de l'âge ne coûteront pas cher à l'administration, car cette mesure n'apportera à la plupart des agents concernés que 1 à 2 points d'indice supplémentaire.